

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2015

Le neuf avril deux mil quinze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

**Date de convocation** : 30/03/2015

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**ETAIENT PRESENTS** :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY- André Marie FORRIERE- Franck LEFEBVRE – Gisèle GARREAUD TAISNE- Laurent HUTIN- Raymond DENHEZ- Marie-Françoise DELLOUE-JETTE- Pascale BENGIN- Isabelle GALLOIS- Chantal MAILLY WAEYENBERGE- Jérôme MELI- Julien LALAUX - Monique MILHEM HIBOUX - Agnès PETYT POULET- Floriane THIELAIN- Logan RAMETTE

**Absents excusés** : Yves WAYEMBERGE qui donne procuration à Gisèle GARREAUD

**Absents** : Christophe FERON

**Quorum fixé à 10** → **Conseillers présents : 17**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19H56**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion. Monsieur FORRIERE exprime le fait que lors du vote des subventions, il aurait fallu poser la question en deux parties. « Etes-vous POUR ou CONTRE les propositions de la commission des finances ? » et « Attribuez-vous une subvention à..... ? ». Le maire accepte cette remarque. Il en sera tenu compte lors des prochains votes sur ce sujet. Le compte-rendu du 13 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Lalaux informe le Maire qu'il procède à l'enregistrement de la séance. Le Maire répond qu'il n'y est pas favorable car cela peut nuire à la liberté des débats et créer une mauvaise ambiance. Cependant il y consent puisque cette action est légale et qu'il ne peut s'y opposer.

## 1. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Doyen d'âge, Raymond DENHEZ, présente le compte administratif 2014 établi par le maire. Celui-ci quitte la salle au moment des délibérations et ne participe pas au vote.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de l'année de **264 168.69 €** et la section d'investissement un déficit de l'année de **274 616.08 €**.

Le conseil constate les résultats de clôture qui sont les suivants :

- <b>Excédent de fonctionnement de clôture =</b>	<b>615 983.04 €</b>
- <b>Déficit d'investissement de clôture =</b>	<b>- 304 223.58 €</b>
- <b>Soit un excédent disponible de =</b>	<b>311 759.46 €</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014, établi par le Maire, Monsieur FIEVET. Le Maire revient dans la salle.

## 2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2014, établi par Mme Stéphanie ROUSSEL, Odile VERCHAIN et Vincent DELAFOSSE, Trésoriers Municipaux.

## 3. VOTE DES TAXES LOCALES 2015

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes locales qui sont :

Taxe habitation :	<b>18.21%</b>
Taxe foncière sur le bâti :	<b>17.59%</b>
Taxe foncière sur le non bâti :	<b>44.14%</b>

## 4. AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Pour équilibrer le budget le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de reprendre l'excédent 2014 disponible au compte 002 d'un montant de **311 759.46 €**.
- D'affecter les résultats (article L 2311-5 du CGCT) comme suit :

de reprendre le résultat négatif de la section d'investissement **au compte 001 DEFICIT REPORTE 304 223.58 €.**

**D'affecter la somme de 304 223.58 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement.**

#### **5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015**

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2015 tel que présenté par le Maire. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1.609.627,46 € et la section d'investissement à la somme de 695.223,58€ (crédits reportés compris).

#### **6. FETE DE NOEL 2015**

La commission des fêtes propose de retenir la société NATH EVENEMENTS pour le spectacle de Noël qui aura lieu le 15/12/2015. Les honoraires sont de 1000 €, charges comprises. Le conseil donne son accord à l'unanimité. Les crédits sont prévus au budget 2015 au compte 6232.

#### **7. LIVRES SUR LA PERIODE 1914-1918**

Monsieur GAVERIAUX, sous l'égide de l'association « les amis du moulin », va éditer trois fascicules sur la guerre 14-18 et ses poilus. Le prix unitaire serait de 7.50€. Le conseil décide à l'unanimité d'acheter 15 exemplaires de cet ouvrage pour les mettre à la médiathèque à disposition des scolaires. Les crédits sont prévus au compte 6065.

#### **8. FIN DE PROCEDURE DE BIEN SANS MAITRE**

Le Maire explique au conseil qu'il convient de terminer la procédure de bien sans maître pour les parcelles section H n°108-109. Le conseil autorise l'intégration dans le domaine public communal des parcelles cadastrées H 108-109. Me Parent est chargé de la rédaction des actes nécessaires.

#### **9. LOGEMENT DE LA POSTE**

Le Maire explique qu'il a rencontré un responsable de La Poste, service immobilier, afin d'étudier la possibilité de dissocier le logement de fonction inoccupé du bail des bureaux. Si les services de La poste y sont favorables il reste toutefois les problèmes de l'accès et des espaces extérieurs. Malgré ses sollicitations écrites, la commune n'a reçu aucune nouvelle de La Poste Lille. De ce fait il conviendrait de proroger le bail existant **d'une année**, dans les mêmes conditions financières, de façon à garder le temps nécessaire à l'étude d'un nouveau bail.

#### **10. NUMEROTATIONS DE MAISONS**

Suite à des constructions ou des réaménagements de bâtiments, le conseil doit attribuer quelques numéros de maisons. Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les numéros suivants :

- M.PAQUET – Mme VANDERCRUSSEN 38 bis rue de Cambrai (garage transformé en habitation)
- Me ATTRAGIT Kathalyne 76 rue Faidherbe (fusion de deux maisons 76 et 76 bis)
- M. VILTARD Matthieu 1 bis rue de Caullery (grange transformée en maison)

#### **11. CONVENTION MURS MITOYENS**

Le Maire présente au conseil municipal la convention avec les « murs mitoyens » et le montant qui sera demandé à la commune pour 2015. Ce montant paraît exorbitant par rapport à celui que paient d'autres communes de même ou moindre importance. Il semblerait que cela soit dû au fait que les déclarations préalables soient comprises dans le transfert. Le conseil décide donc de ne pas transférer les déclarations préalables qui seront traitées par les services municipaux.

Le conseil demande une nouvelle évaluation de la part des « murs mitoyens » car le montant de la participation n'est pas celui de l'estimation initiale ayant servi de base à la prise de la décision d'adhésion au syndicat.

De plus, il convient de désigner trois délégués titulaires et trois suppléants pour siéger à ce syndicat. Le conseil désigne comme délégués titulaires : Raymond DENHEZ, Laurent HUTIN et Logan RAMETTE et comme suppléants André-Marie FORRIERRE, Julien LALAUX et Daniel FIEVET.

## **12. SUBVENTIONS**

Lors du vote des subventions, une partie des frais de la salle Michel Bernard a été oubliée pour l'USWS. Il conviendrait de lui octroyer une subvention complémentaire de **344€**. De plus il convient de fixer la subvention annuelle au CCAS. Le montant proposé est de **26.000 euros** en sachant toutefois que cette somme est un maximum et que les fonds seront versés au fur et à mesure des besoins réels du CCAS. Une subvention de **175 €** est attribuée au Basket pour la participation aux TAP (100 € déjà votés en 2014 et 75 € pour 2015). Le conseil accepte à l'unanimité l'attribution de ces trois subventions.

Les crédits sont prévus au budget 2015.

## **13. ETUDE DE DEVIS**

Le Maire présente au conseil municipal, les devis concernant le chauffage de la salle de catéchisme au presbytère.

- Ets BOUTRY 3148.22 € TTC pour 2 x 3000 W
- Ets LEGRAND 6302.22 € TTC pour 6 x 2000W en radiants
- Après étude, le conseil décide de choisir les Ets BOUTRY par 17 voix POUR et 1 Abstention.

Les Ets FRANCOIS proposent de modifier l'installation au Tai-Do pour réguler le chauffage indépendamment des autres salles. Le devis est de 1507.80€ TTC.

Le conseil décide de reporter ce point à une prochaine réunion et désigne Franck Lefebvre pour l'étude du projet.

## **14. DENOMINATION ECOLE MATERNELLE**

Lors du dernier conseil d'école, la directrice de l'école maternelle a souhaité que soit envisagé de donner un nom à l'établissement. Le conseil émet un avis favorable à cette idée et propose que pour la prochaine réunion les conseillers apportent quelques noms possibles. La population sera invitée à voter par le biais du site internet communal avant que le conseil ne délibère pour donner le nom retenu à l'école maternelle. L'information en sera donnée dans le Wal'Info.

## **15. OCCUPATION DOMAINE PUBLIC PAR GRDF**

Le Maire explique au conseil que GRDF sollicite l'autorisation de poser une antenne Wifi sur l'édifice public le plus élevé de façon à ce que les nouveaux compteurs électroniques puissent communiquer dans les meilleures conditions possibles leurs données. Cette occupation du domaine public rapporterait un loyer unique, forfaitaire et minime à la commune.

Après délibération le conseil décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **TENUE DES BUREAUX DE VOTE**

Laurent HUTIN demande à ce que les Elus s'impliquent plus dans la tenue des bureaux de vote conformément aux obligations des conseillers municipaux. Le maire entérine cette remarque. Pour les prochaines élections des 6 et 13 décembre, le DGS appellera chacun des conseillers pour qu'il prenne une permanence. Le cas échéant, l'élu devra justifier son refus.

### **DONATION POUR EGLISE DE SELVIGNY**

Monsieur LALAUX a appris par un administré qu'une donation avait été faite à la commune pour l'église de Selvigny. Le Maire explique qu'effectivement une somme d'environ 26.000 euros a été versée en Leg dans le cadre de la succession de Mme BROUETTE. Tous les détails seront apportés lors de la prochaine réunion de conseil.

### **MOVING PEOPLE**

Le 19/12/2014 la convention a été signée avec Moving People pour la recherche d'un médecin généraliste. Conformément aux dispositions de la convention cette société doit présenter un CV d'un médecin dans les 4 mois suivants la date de la signature. Or à ce jour, d'après les contacts pris avec Moving People un médecin serait intéressé et réfléchi. Un mail leur sera envoyé pour rappeler les clauses du contrat.

### **FEUX INTELLIGENTS**

La pose des coffrets et le raccordement ont été réalisés par ERDF. Reste à EDF à venir poser les fusibles dès que possible.

### **DECES DE M. JEAN-MARIE LEFEBVRE**

Jean-Marie LEFEBVRE est décédé et ses obsèques auront lieu le lundi 13 avril à 10h30. Vu les services rendus en tant que bénévole depuis de nombreuses années, considérant que la médaille de ville lui a été remise au 14 juillet 2014, le conseil décide à l'unanimité d'acheter une gerbe avec la mention « la commune reconnaissante ».

### **PRET DES SALLES AUX ASSOCIATIONS**

Suite à la dernière réunion de conseil, il convient de préciser les conditions de prêt des salles aux associations qui souhaitent organiser une réunion, une assemblée générale ou une réunion publique. Les salles sont louées aux particuliers surtout les week-ends et les associations les réservent en inscrivant leurs manifestations au calendrier des fêtes.

De ce fait si dans les 10 jours précédant la date prévue pour une réunion, les salles ne sont pas louées, les associations pourront les réserver. Dans le cas contraire, les associations bénéficieront des salles les mardis, mercredis et jeudis pour ne pas gêner les locations du week-end.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 23H05.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,